

Arrêté n°SAGJ-21-123**Portant délégation de signature à Florent CALVAYRAC-CASTAING, Bruno BEAUNE, Myriam BADAWI, Mohamed OUBELLA, Anne THIEULENT****DELEGATION DE SIGNATURE**

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L 712-2 et L 713-9 ;
- Vu** le Décret 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation ;
- Vu** le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- Vu** les articles R719-51 à R.719-112 du Code de l'Education relatifs au budget et au régime financier des EPSCP ;
- Vu** la délibération du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques réuni en séance le 30 septembre 2020 portant sur l'élection de Florent CALVAYRAC – CASTAING en qualité de directeur de l'UFR Sciences et Techniques et l'arrêté SAGJ-20-044 du 2 octobre 2020 portant sur la proclamation des résultats afférents à l'élection du directeur de l'UFR Sciences et Techniques (scrutin du 30/09/2020) ;
- Vu** les statuts de la Faculté des Sciences et Techniques modifiés et approuvés par le Conseil d'UFR lors de la séance du 4 février 2020 et par le Conseil d'administration de l'Université lors de la séance du 20 février 2020 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DU MANS**ARRETE****ARTICLE 1 – Champ de la délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Florent CALVAYRAC – CASTAING, Professeur des Universités, directeur de l'UFR Sciences et Techniques (ci-après dénommé « UFR »), à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant l'UFR, les actes énumérés ci-dessous.

Délégation de signature est donnée en l'absence et avec l'accord de Florent CALVAYRAC – CASTAING, Professeur des Universités, directeur de l'UFR Sciences et Techniques (ci-après dénommé « UFR »), à :

- Bruno BEAUNE, maître de conférences, directeur adjoint et co-directeur « Enseignement » ;
- Myriam BADAWI, maître de conférences, co-directrice « Recherche » ;
- Mohamed OUBELLA, professeur certifié, co-directeur « Relations Internationales » ;
- Anne THIEULENT, ingénieure d'études, responsable administrative et financière.

à l'effet de signer au nom du Président de l'Université et pour les affaires concernant l'UFR, les actes énumérés ci-dessous :

Arrêté n°SAGJ-21-123

Portant délégation de signature à Florent CALVAYRAC-CASTAING, Bruno BEAUNE, Myriam BADAWI, Mohamed OUBELLA, Anne THIEULENT

Pédagogie

- Conventions de stage, au titre de l'encart « Etablissement d'Enseignement » ;
- Conventions d'organisation d'une séquence d'observation en milieu professionnel (stage de 3^e) ;
- Conventions relatives aux projets tuteurés ;
- Transfert de dossiers étudiants en cas de décision favorable du directeur de l'UFR ;
- Autorisations d'inscription en Master ;
- Attestations de réussite aux diplômes, examens, validation, des études et acquis ;
- Certificats Informatique et Internet ;
- Certificats de compétences en langue de l'enseignement supérieur ;
- Relevés de notes ;
- Dispenses d'épreuves ;
- Demandes d'aménagements d'études ;
- Dossiers de bourses ;
- Procès-verbaux établis par les commissions en charge du recrutement des étudiants au sein de l'UFR. ;
- Equivalences de formation.

Aux fins d'information du Conseil d'Administration de l'Université, les délégataires sont tenus de rendre compte au délégant, a minima deux fois par an, des conventions signées en vertu de la présente délégation.

Personnels Enseignants

- Ordres de mission sur le territoire français métropolitain des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR. ;
- Ordres de mission sur le territoire français (hors métropole) et le territoire étranger à condition qu'ait été signée au préalable la demande d'autorisation d'absence à l'étranger par le service des Relations Internationales des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR. ;
- Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service concernant les agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR. ;
- Etats de services d'enseignements (prévisionnels et réalisés) ;
- Vérification des états individuels de liquidation des heures complémentaires remplis et signés par chaque enseignant et certification du service fait avant mise en paiement par l'Agent comptable.

Personnels BIATSS

- Ordres de mission sur le territoire français métropolitain des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR. ;
- Ordres de mission sur le territoire français (hors métropole) et le territoire étranger à condition qu'ait été signée au préalable la demande d'autorisation d'absence à l'étranger par le service des Relations Internationales des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR. ;
- Autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les besoins du service concernant les agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés à l'UFR.

Arrêté n°SAGJ-21-123

Portant délégation de signature à Florent CALVAYRAC-CASTAING, Bruno BEAUNE, Myriam BADAWI, Mohamed OUBELLA, Anne THIEULENT

Exécution des opérations budgétaires

- Signature des actes relatifs à la constatation des recettes propres de son service ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits qui se traduisent par l'émission d'une facture de recette ;
- Ordres de mission, états liquidatifs des frais de déplacement, ainsi que tous les documents afférents aux déplacements professionnels des agents de l'Etat ou personnels assimilés affectés au sein de l'UFR sur l'ensemble du territoire français et étranger;
- Engagements juridiques, à savoir la signature des bons de commande pour les achats de fournitures et services :
 - o Inférieurs au seuil de passation des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables¹
 - o et dans la limite du budget alloué à l'UFR concernant les Centres de Responsabilité Budgétaire (CRB) 901 & 909 et portant sur les Centres Financiers (CF) listés en Annexe 1.
- Etats de mise en paiement et ordres de paiement ;
- Certification des services faits pour les CF relevant du CRB 901 et 909 et listés en Annexe 1.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de son envoi au Recteur, Chancelier des Universités. Il emporte abrogation des dispositions de l'arrêté SAGJ-21-030.

La délégation cessera de produire ses effets, au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

ARTICLE 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services par Intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment le site internet de l'université.

Originaux pour attribution :

- 1 pour le SAGJ
- 1 pour l'Agence Comptable (avec signature du formulaire des délégataires)

Pascal LEROUX
Président de l'Université du Mans



Arrêté transmis au recteur le : 25-01-2022

Publié le : 25-01-2022

¹ Ce seuil est fixé au 1^{er} janvier 2020 à 40000€. Il est révisé tous les 2 ans. L'information est diffusée sur l'intranet du service achats et commande publique, onglet « effectuer un achat ponctuel ou particulier », « procédure d'achats ».

Arrêté n°SAGJ-21-123**Portant délégation de signature à Florent
CALVAYRAC-CASTAING, Bruno BEAUNE,
Myriam BADAWI, Mohamed OUBELLA, Anne
THIEULENT****Annexe 1 : Centres Financiers du service relevant du Centre de Responsabilité Budgétaire 901 (UFR
Sciences & Techniques)****Sciences – Fondation**

901FD

Gestion financière

901 GF

Paye901 PA
901PAHCO
901PAPID
901PARET**Enseignements**901PE
901PEBIO
901PECHI
901PEDUM
901PEGEO
901PEINF
901PEMAT
901PEMED
901PEPHY
901PESTA
901PEACO**Pilotage**

901PI

Recherche901RE
901REAPS
901REGEO
901REI3M
901REIAM
901RELEB
901RELIU
901REPRO
901REVIP

Le Mans, le 29 novembre 2021,

Arrêté n°SAGJ-21-123

**Portant délégation de signature à Florent
CALVAYRAC-CASTAING, Bruno BEAUNE,
Myriam BADAWI, Mohamed OUBELLA, Anne
THIEULENT**

**Centres Financiers du service relevant du Centre de Responsabilité Budgétaire 909 (Recherche
Laboratoires)**

909REAPS
909REGEO
909REI3M
909REIAM
909REIRT
909RELEB
909RELIU
909REMMS
909REPRO
909REVIP